



5 Avril 2019

Dossier de presse

Plan particulier pour la Creuse

Plus de
80
millions d'euros
mobilisés par l'État

17 groupes de travail
composés d'élus,
d'entreprises,
d'associations
réunis pour définir
les besoins du
territoire

LE PLAN EN QUELQUES CHIFFRES

118
projets concrets
identifiés pour
le territoire

5 AXES PRIORITAIRES

1. Valoriser l'image et les atouts de la Creuse
2. Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités productrices de valeur ajoutée et d'emploi sur le territoire
3. Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse
4. Des grands enjeux transversaux et des solutions envisagées
5. Évaluer l'efficacité du plan de manière transparente

Un département rural fort de ses richesses naturelles, culturelles et humaines incontestables qui n'aspirent qu'à être valorisées

- Une tradition de bâtisseurs sur lesquels le Baron Haussmann s'est appuyé pour construire certains quartiers de Paris.
- Un savoir-faire autour des tapis et de la tapisserie à Aubusson et à Felletin, reconnu au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco en septembre 2009.
- Un pôle d'excellence rural « Domotique et Santé » labellisé depuis 2006.
- Une « mer intérieure » de 1 000 hectares au croisement de la nature et de la Culture à Vassivière.
- Une station de sport de nature (VTT, randonnée, course d'orientation, pêche sportive, etc.) construite sur le modèle des stations de ski.
- Des entreprises innovantes de haute technologie.

Un département résolument tourné vers l'avenir

- Des starts-up à fort potentiel : Drone Aquitaine, Recyclamer, Carcidiag, Champicreuse.
- Un très fort dynamisme associatif (3 200 associations, 13 tiers-lieux).
- Un territoire respectueux de l'environnement.



Une démarche inédite d'élaboration qui a permis d'impliquer tous les acteurs du territoire

Lorsqu'il a reçu une délégation d'élus creusois le 17 octobre 2017, le président de la République leur a proposé d'élaborer un plan global de redynamisation du territoire. Il a invité les élus à formuler des propositions et les a assurés du soutien de l'État dans ce cadre.

L'élaboration du plan particulier pour la Creuse s'est effectuée selon une démarche inédite qui a permis de définir, à partir des besoins exprimés par les acteurs locaux (élus, parlementaires, entreprises, associations...), un projet de territoire. Ainsi, les forces vives creusoises se sont mobilisées de manière inédite pour identifier leurs besoins et formuler des propositions. Après avoir établi un diagnostic partagé, les acteurs locaux ont identifié des projets concrets en faveur du développement du territoire et qui s'inscrivent dans cinq axes prioritaires :

- valoriser les atouts de la Creuse ;
- soutenir les activités innovantes, créer, développer et conforter les activités productrices de valeur ajoutée et d'emploi sur le territoire ;
- accentuer les conditions du bien vivre dans la Creuse ;

- des grands enjeux transversaux et des solutions envisagées ;
- évaluer l'efficacité du Plan de manière transparente.

17 groupes de travail, composés d'élus, de parlementaires, d'entreprises ou encore d'associations, se sont réunis pour définir les besoins du territoire et élaborer les projets répondant à ces besoins. Au total, près de 50 réunions de travail se sont tenues au printemps dernier.

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan dans la durée :

- un directeur de projet, placé auprès de la préfète de la Creuse, a été nommé par le Premier ministre ;
- un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises pour faire le point sur l'ensemble des propositions formulées dans le cadre des groupes de travail. Ce comité de pilotage, qui a également vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan, réunit l'ensemble des parlementaires creusois, des élus régionaux et départementaux, les 7 présidents d'EPCI, l'association des

maires de la Creuse ainsi que les présidents des trois chambres consulaires.

Le 22 juin dernier, des États généraux de clôture, qui ont rassemblé près de 250 participants, ont permis de rendre compte des conclusions de ces travaux et de présenter les projets soutenus dans le cadre du plan. Issu d'une démarche participative et pleinement co-construite avec les acteurs du territoire, le plan particulier pour la Creuse pose ainsi les bases d'une stratégie définie collégialement en faveur de la redynamisation du territoire.

Au final, le plan particulier pour la Creuse a permis de définir 96 engagements soutenus à hauteur de 80 millions d'euros par l'État et ses opérateurs pour accompagner les 118 projets identifiés à ce jour.

Sur les 96 engagements que contient le plan particulier pour la Creuse, 33 ont d'ores et déjà été engagés pour permettre un lancement rapide des projets au profit du territoire et de ses habitants.



1. Valoriser l'image et les atouts de la Creuse

La Creuse dispose d'atouts en termes de qualité de vie. L'État s'engage à accompagner les acteurs locaux dans la revalorisation de la perception du département par ses habitants et à l'extérieur.

Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durables

12 % des actifs du département travaillent dans le domaine de l'agriculture ; afin de renforcer ce secteur l'État s'engage, à accompagner les agriculteurs pour diversifier leur offre, à aider les jeunes dans leur installation et à développer les circuits courts et la consommation durable. Dans le cadre du plan, des actions concrètes en faveur de l'agriculture sont d'ores et déjà en cours, notamment à :

- soutenir, à hauteur de 3, 1 millions d'euros, les projets qui favorisent la diversification des ressources agricoles et le développement des circuits courts ;
- accompagner la transmission du foncier aux jeunes agriculteurs, en lien avec le conseil régional, la Banque des territoires et la SAFER ;
- accompagner le conseil départemental de la Creuse, à hauteur de 184 mille euros, pour la mise en place de son projet alimentaire territorial

Faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature

La Creuse est déjà, bien identifiée par les sportifs adeptes de VTT, de pêche, de kayak, de cheval ou de trek. Dans le cadre du plan, l'État s'engage à renforcer cette offre sportive qualitative et à la faire rayonner à l'échelle nationale et même internationale et notamment à :

- accompagner la commune de Guéret et son agglomération dans l'élaboration du projet de création d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans la discipline du VTT à hauteur de 1,45 million d'euros ;
- soutenir la communauté d'agglomération de Guéret dans son projet de création d'un centre aquatique à Guéret à hauteur de 6 millions d'euros ;
- soutenir les collectivités territoriales pour la mise en place d'une année du cyclotourisme dans la Creuse en 2020 et apporter un soutien à l'accueil d'une étape du Tour de France.

Faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel

Si la Creuse n'a pas vocation à devenir une destination de « tourisme de masse », le département se prêle à un tourisme vert et culturel qualitatif. Dans cette perspective, l'État s'engage, notamment à :

- accompagner la rénovation et la modernisation de la station thermale d'Evau les Bains à hauteur de 1,75 million d'euros ;
- soutenir le projet de rénovation des réseaux d'assainissement autour du lac de Vassivière via l'agence de l'eau, à hauteur de 60 %, soit 4,8 millions d'euros ;
- structurer la « Vallée des peintres » comme destination phare du tourisme culturel, en interface avec la Cité de la tapisserie d'Aubusson et en lien avec le Conseil départemental ;
- soutenir financièrement la rénovation du village de Pierrefitte à Vassivière, à hauteur de 2 millions d'euros, ainsi que la requalification de l'offre touristique autour des sites d'Anzême-Péchadoire, de Jouillat, de Saint-Victor-en-Marche et de Gartempe à hauteur de 1 million d'euros.

Développer les savoirs-faire autour des Tapis et Tapisseries d'Aubusson

Inscrits au « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité » par l'Unesco, les Tapis et les Tapisseries d'Aubusson et de Felletin sont une vitrine de la Creuse à l'échelle internationale. Afin de structurer cette activité économique, l'État s'engage notamment à :

- soutenir financièrement la deuxième tranche programmée du projet de Cité internationale de la tapisserie à hauteur d'1,7 millions d'euros ;
- accompagner le développement des offres d'hébergement permettant aux visiteurs de la Cité de la tapisserie de

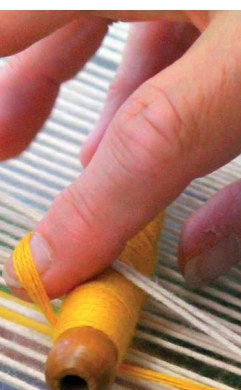
séjourner dans le département à proximité du site ;

- accompagner la reconnaissance des Indications Géographiques en déployant les outils nécessaires à la promotion de ces labels et à leur protection ;
- lancer une mission de préfiguration de la création d'un pôle d'entretien des tapis et tapisseries du mobilier national ;
- soutenir la création d'un atelier-relais pour la filière Art Textile/ Art Tissé à hauteur de 300 000 euros.

La Creuse, berceau de constructeurs d'hier mais aussi de demain

Historiquement, les maçons de la Creuse sont des artisans de renom. Afin de faire perdurer cette tradition en l'inscrivant dans le présent, l'État s'engage en faveur du renouvellement de cette filière et notamment à :

- soutenir la labellisation du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin en tant que « Campus d'excellence – cité des bâtisseurs » en lien étroit avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le rectorat de Limoges et la fédération des métiers du bâtiment ;
- mettre en place à Felletin un accueil et des formations pour 100 réfugiés statutaires par an au Lycée des métiers du bâtiment à hauteur de 775 000 euros ;
- accompagner la création d'un label « bâtisseurs de la Creuse » ;
- accompagner la création à hauteur de 300 mille euros, la création d'un musée des maçons de la Creuse ;
- soutenir la création d'une plateforme numérique dédiée aux travaux de rénovation du bâti dans la Creuse.



Dossier de presse
Signature du pacte Ardennes entre l'État et les acteurs locaux





2. Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités productrices de valeur ajoutée et d'emploi sur le territoire

La Creuse dispose d'atouts en termes de qualité de vie mais peut parfois souffrir d'une image de territoire déserté. L'État s'engage à accompagner les acteurs locaux dans la revalorisation de la perception du département par ses habitants et à l'extérieur.

Soutenir l'innovation

La Creuse dispose de nombreuses TPE et PME et même des start-up dont certaines sont très innovantes, par exemple dans le domaine de la domotique, de la santé, la mode, ou encore la filière du drone. L'État entend soutenir ces nouvelles entreprises prometteuses pour l'avenir, et s'engage notamment à :

- accompagner la création et le développement d'une filière intégrée autour du cannabis à vocation thérapeutique < dans le strict respect des préconisations de l'agence nationale de la sécurité du médicament ;
- soutenir la structuration d'une filière creusoise « domotique et santé » ;
- accompagner la mise en place d'un fonds d'amorçage dédié aux start-ups de la filière Santé et Numérique ;
- accompagner la création d'une plateforme numérique territoriale « e-santé Creuse » ;
- à accompagner, à hauteur de 164 000 euros, le développement d'un LAB « Design des nouveaux espaces d'apprentissage inclusif par la simulation 3D » ;
- accompagner, à hauteur de 500 000 euros, la structuration d'une filière autour du drone grâce à la création d'un « aérodrone », espace réservé au stockage, à la réparation, à la formation et à la pratique d'activités autour du drone à Lépaud.

Exploitation durable de la forêt ; transformation et valorisation du bois

Seconde filière du département après l'agriculture, la filière bois est pour l'heure, insuffisamment structurée, ce qui ne permet pas au département d'utiliser au mieux son potentiel. Dans le cadre du plan, l'État s'engage, en lien avec le Commissariat de Massif, à :

- accompagner les propriétaires forestiers dans une démarche de gestion durable ;
- accompagner le développement des activités de transformation de bois dans le département.

Production d'énergies vertes et accompagnement de la transition énergétique

Avec 26 % d'énergie renouvelable dans la consommation du département, la Creuse est déjà au-dessus de la moyenne nationale. Le département dispose d'atouts qui pourraient lui permettre une quasi autonomie énergétique. Pour accompagner au mieux la Creuse dans sa transition énergétique, l'État s'engage notamment à :

- soutenir les démarches expérimentales permettant la mise en place de circuits courts entre la production d'énergie et la consommation, en lien avec le conseil départemental ;
- aider à la mise en place d'une structure départementale d'accompagnement et d'ingénierie pour le développement des Energies renouvelables et l'efficacité

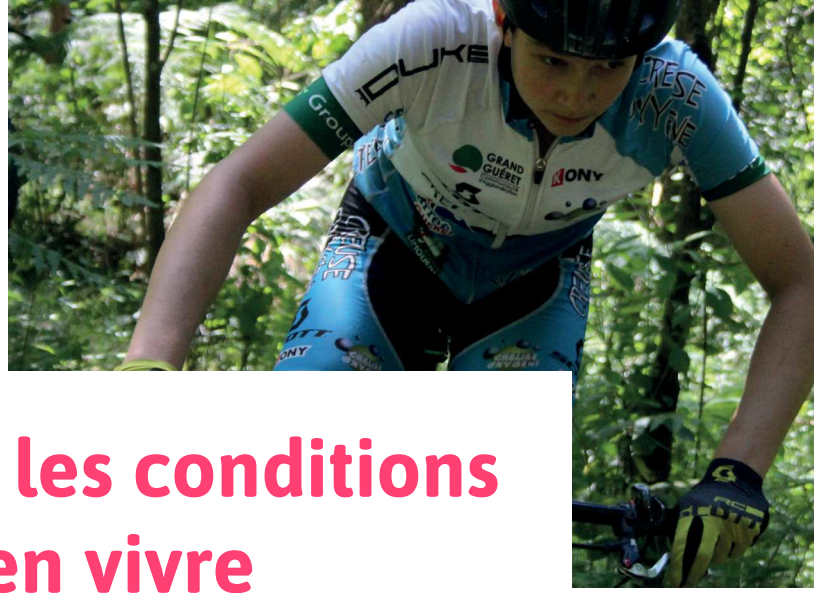
énergétique des bâtiments en Creuse ;

- rénover la cité administrative de Guéret pour en améliorer notamment l'efficacité énergétique à hauteur de 4,2 millions d'euros.

Accueil de nouveaux services publics, civils et militaires privés

La Creuse dispose de structures permettant l'accueil de services publics ou privés. Dans le cadre du plan, l'État s'engage, notamment à :

- augmenter l'activité opérationnelle du camp de La Courtine ;
- faire de la Creuse l'un des 13 départements pilotes qui s'apprête à tester le service national universel. Le lycée des métiers du bâtiment de Felletin a été choisi pour accueillir les premiers volontaires dès l'été 2019 ;
- mettre en place une équipe projet composée d'élus, d'entrepreneurs et de fonctionnaires dont la mission sera d'aller au-devant de services, publics ou privés, ou de sièges sociaux qui pourraient être séduits par une installation dans la Creuse ;
- étudier la création d'un établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou d'une École de la deuxième chance dans la Creuse, dans le cadre de la lutte contre le décrochage ;
- engager un dialogue avec les opérateurs de la sécurité sociale sur leur plan de modernisation pour déployer des services en Creuse à l'instar des centres d'appels délocalisés à Guéret



3. Accentuer les conditions du bien vivre dans la Creuse

L'amélioration de l'accès des Creusois, et aux potentiels futurs habitants, aux services publics est au cœur de l'ambition du pacte spécifique pour la Creuse. L'État et les acteurs locaux entendent développer l'offre numérique mais aussi l'offre de transports et enfin l'offre médicosociale en faveur d'un territoire riche et inclusif. Au-delà, il convient également de faire en sorte que les Creusois soient heureux de vivre dans leur département.

Accès et usages du numérique et de la téléphonie

Condition de l'émancipation des territoires ruraux, l'État s'engage à apporter un effort supplémentaire, notamment à :

- engager 10 millions d'euros supplémentaires pour le déploiement de la fibre dans la Creuse pour la connexion de 15 à 20 000 lignes supplémentaires à horizon 2022 ;
- aider les collectivités territoriales et les TPE dans leur démarche de transformation numérique en lien avec le conseil départemental ;
- faire de la Creuse un territoire pilote pour un numérique inclusif ;
- permettre une desserte de qualité en téléphonie mobile de 16 nouveaux sites géographiques avant la fin 2020 ;

- accompagner, à hauteur de 100 000 euros, le conseil départemental dans sa volonté d'initier une démarche de « smart village » dans 50 communes du territoire.

Santé, permanence des soins

Pour faire face au vieillissement de la population, combinée au manque de médecins et de structures médicales, l'État s'engage, en cohérence avec le Plan Santé Plus - Creuse lancé en 2017 à réduire les inégalités de santé sur le territoire, notamment à :

- classer le département en zone déficitaire pour que les médecins qui choisissent de s'installer dans la Creuse puissent bénéficier de toutes les aides ;
- soutenir le département dans sa démarche de labellisation

- « Territoire 100 % inclusif » en faveur des personnes handicapées et de leur famille ;
- déployer dès 2019 la télé-médecine dans tous les EPHAD, publics et privés ;
- mettre en place un plan d'action départemental visant à améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et la qualité de vie au travail des professionnels.

Éducation-Insertion

Afin de soutenir le réseau des écoles de proximité, l'État s'engage à maintenir durant 2 ans un taux d'encadrement supérieur ou égal à 7 professeurs pour 100 élèves. En outre, l'État s'engage à soutenir les démarches qui permettront aux élèves creusois de disposer des mêmes chances de réussite que ceux des grandes agglomérations et notamment à :

- faire intervenir des ressortissants de langue anglaise pour renforcer les parcours linguistiques de la Creuse de la maternelle au lycée, à hauteur de 150 000 euros sur trois ans ;
- accompagner les jeunes creusois dans leur préparation au concours de gardien de la paix et organiser des sessions déconcentrées des jurys de recrutement des adjoints de sécurité (ADS) ;
- mettre en place un programme de réussite éducative à Aubusson et un autre à Bourgueauf.

Culture

Véritable enjeu, l'accès à la culture est inégalement réparti sur le territoire. Dans le cadre du plan,

l'État s'engage à soutenir une offre culturelle en prenant appui sur un réseau dense d'associations et de structures culturelles dans les secteurs de la musique et des arts de la scène et notamment à :

- accompagner les acteurs du territoire en vue d'une labellisation d'une scène des musiques actuelles ;
- accompagner, la création d'un musée numérique « Microfolies » en liaison avec la Cité de La Villette ;
- soutenir financièrement le « visage de notre jeunesse en Europe, un pôle européen de création itinérante dans le milieu rural ».

Transport et mobilité

La question de la mobilité revêt une importance particulière dans les territoires ruraux. Pour répondre à cet enjeu, l'État s'engage à soutenir les solutions innovantes facilitant les déplacements mutualisés et décarbonés des Creusois et notamment à :

- soutenir financièrement l'expérimentation d'une navette autonome à La Souterraine, à hauteur de 250 000 euros ;
- favoriser la mise en place d'un service de livraison mutualisé privilégiant les circuits courts, à hauteur de 100 000 mille euros ;
- accompagner, à hauteur de 380 000, la mise en place d'une plateforme de mobilité en milieu rural en faveur d'une mobilité « apaisée » (« IRMA ») ;
- conforter et sécuriser la RN145 à hauteur de 20 millions d'euros pendant 4 ans.



4. Des grands enjeux transversaux et des solutions envisagées

Lors de la réunion à l'Élysée du 17 octobre 2017, le président de la République a demandé aux élus et au préfet de proposer des solutions expérimentales. Dans ce sens, l'État s'engage à initier et conduire à l'échelon local ou national des actions transversales, en complément des autres actions concrètes incluses dans le Plan particulier pour la Creuse.

Porter une image forte et positive du territoire

Afin de relayer l'image d'une Creuse où il fait bon vivre mais également d'une Creuse dynamique et innovante, l'État entend soutenir, dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse, des projets pour accroître la notoriété du département, à l'image de la campagne Creuse tourisme 2017.

En ce sens, l'État s'engage notamment à :

- financer avec Atout France et Business France, une campagne de marketing territorial à hauteur de 150 000 euros ;
- organiser un concours photo sur le thème de la Creuse dynamique parrainé par une personnalité creusoise ;
- faciliter les offres de tournage de films ou de séries.

Attirer les entreprises par des incitations fiscales et sociales

Pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer, l'État s'engage, notamment à :

- maintenir l'ensemble du département en Zone de revitalisation rurale (ZRR), ouvrant droit à une franchise fiscale et sociale pour les entreprises de moins de 10 salariés jusqu'en 2020 ;
- modifier le zonage Aides à Finalités Régionales (AFR) en faveur de trois secteurs (dans les communes de La Celle-sous-Gouzon, Marsac et Bussière-Dunoise) qui vont obtenir des aides spécifiques pour les entreprises, afin de permettre à des projets identifiés de voir le jour ;
- engager une réflexion

interministérielle sur l'avenir des régimes zonés post-2020 (AFR, ZRR, ZFU, BUD, BER) dans l'objectif de favoriser la situation spécifique des zones d'emploi des départements à la fois en déprise en termes de population et d'emploi.

Former pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain

Pour maintenir et attirer les jeunes actifs dans le département, l'État s'engage, notamment à :

- faciliter l'accès à un master 2 d'Infirmier de pratiques avancées de l'institut de formation aux soins infirmier, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- accompagner la création d'une licence professionnelle « Sciences sociales et domotiques » sur le campus de Guéret ;
- accompagner la mise en place d'ici 2020 des équipements pour permettre à la fois l'enseignement à Guéret d'une partie des modules médicaux constituant la licence, et le suivi à distance de l'intégralité du 1er cycle de formation aux professions médicales ;
- accompagner la création d'un Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) « Activités physiques et sportives » (APS) et d'une licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives ».

Structurer le territoire

Dans le cadre du plan, l'État s'engage à accompagner les collectivités territoriales et à suivre notamment :

- le déploiement du dispositif « Action Cœur de Ville » à Guéret. Associée à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, la commune a été retenue parmi les 222 villes lauréates du programme. La Ville est également lauréate de Réinventons nos Cœurs de Ville. Dans ce cadre, un îlot immobilier proche de la place centrale de Guéret, sera rénové pour créer un nouvel espace d'habitat et de commerce. En outre, une étude sera également menée à échelle locale afin d'identifier les centres bourgs qui pourraient entrer dans le futur dispositif qui leur sera destinés ;
- l'accompagnement des acteurs du département qui ont exprimé leur volonté d'élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- la création d'une structure d'ingénierie multi-compétences à l'échelle départementale.

Accompagner le changement

En cohérence avec la volonté de modernisation de l'action publique qui conduit à la transformation progressive des politiques publiques, l'État s'engage notamment à :

- contribuer à la mise en place d'une cellule d'accompagnement au changement à l'intention des fonctionnaires et des élus ;
- accompagner l'installation d'un laboratoire de design des politiques publiques, c'est-à-dire d'étudier notamment les expériences et les besoins des usagers dans la Creuse.



5. Évaluer l'efficacité du plan de manière transparente

Afin de suivre la mise en œuvre et vérifier l'efficacité des projets accompagnés par le Plan particulier et, le cas échéant réorienter l'action publique si les résultats ne sont pas ceux attendus, le comité de pilotage procédera à son évaluation.

Dans ce cadre, l'État s'engage à :

- rendre compte de l'avancement du plan au comité de pilotage au moins deux fois par an ;
- mettre en place une cellule d'évaluation autour de données objectives en liaison avec l'Insee.



Dossier de presse

Plan particulier pour la Creuse

CONTACT PRESSE
01 42 75 50 79
communication@pm.gouv.fr